

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

Nombre de Membres :

en exercice	07
présents	06
Votants	06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil treize, le dix avril à dix-huit heures trente le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Date de convocation du conseil d'administration : 02 avril 2013

Présents : M. LIOT Gérard, Mme LIOT Régine, Mme BIRONNEAU Marylène, Mme GUILBAUD Marlyse, Mme BRUNET Mireille, Mme COUSSAUD Béatrice

Absents : Mme GRZESKIEWIEZ Marie-Hélène

Madame COUSSAUD Béatrice a été élue secrétaire de séance

OBJET :

Affectation des résultats 2012

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration, le projet d'affectation des résultats 2012.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2012 au budget 2013 à la section de fonctionnement au compte R002 la somme de 20,87 €
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans,
mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard LIOT

REPUBLIQUE FRANCAISE